

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 10 FEVRIER 2014 à 18H00

MAIRIE DE REGUSSE

PRESENTS :

Monsieur Charles-Antoine MORDELET- Monsieur Jean-Pierre BAGARRE - Monsieur Jean-Marie GARRON -
Monsieur Antoine FAURE -Monsieur Jean-Claude BIGOU - Monsieur Pierre MEYERÉ - Monsieur Georges PONS -
Madame Noëlle CONTRUCCI - Monsieur Jean Claude LUCCIANI - Madame Gemma VIGIN - Monsieur Jean BACCI
- Monsieur André COLDEBOEUF - Madame Anne HOUY - Monsieur Pierre JUGY - Monsieur Rolland BALBIS

REPRESENTES :

- Monsieur Stéphane POISSON a donné procuration à Madame HOUY
- Madame Juliette DE REMUSAT a donné procuration à Monsieur Charles-Antoine MORDELET
- Madame Sylvie ROLLAND a donné procuration à Monsieur Rolland BALBIS
- Madame Christiane LOUBEYRE a donné procuration à Monsieur Jean BACCI
- Madame Denise GUIGUES a donné procuration à Monsieur André COLDEBOEUF

ABSENTS ou EXCUSES :

- Monsieur Jean-Charles MILESI
- Monsieur Frédéric GODANO
- Monsieur Christophe GUIOL
- Madame Patricia COSTE
- Monsieur Noël CONSTANS

➤ **OUVERTURE DE SEANCE**

La séance est ouverte à 18h00.

Après avoir procédé à l'appel des délégués et constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil communautaire, réuni par convocation en date du 4 février 2014.

Le Conseil désigne comme secrétaire de séance Monsieur Rolland BALBIS.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Attribution des compensations provisoires, au titre des transferts de charges
- Désignation des représentants communautaires au sein des organismes extérieurs : Syndicat Mixte du Haut Var et Syndicat Mixte de la Zone du Verdon
- Tarification des diverses prestations SPANC
- Projet de salle des fêtes de Baudinard-sur-Verdon
- Lieu de réunion du prochain Conseil communautaire
- Points divers

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil les délibérations suivantes :

- **Délibération n°19-02-2014 : Attribution des compensations provisoires, au titre des transferts de charges**

PIDAF : Suite à un échange avec Canal de Provence, il apparaît que les sommes initialement prévues pour financer l'étude PIDAF intercommunale (20 000 €) ne seront engagées qu'en 2015, car l'année 2014 doit permettre de solliciter les autres cofinanceurs. Le transfert de charge est donc reporté à

l'année 2015. M. Claude GIOANNI (SCP) interviendra lors de la prochaine réunion du Bureau afin de présenter le déroulement de cette étude.

GYMNASE : L'option 2 garantit à l'intercommunalité de disposer des fonds nécessaires pour assurer le fonctionnement du gymnase à l'année, indépendamment de la participation ou non des communes de Salernes et Sillans-la-Cascade.

La Préfecture ayant confirmé le maintien du SIVU pour une année transitoire en 2014, un appel de fonds sera donc adressé aux communes de Salernes et Sillans.

Pour les années suivantes, l'intercommunalité est en négociation afin de pérenniser les 27 000 € correspondant au manque à gagner lié au retrait des communes de Salernes et Sillans : les communes, la CAD et le Département ont été sollicités. Aucune réponse claire n'a été donnée à ce jour.

CRECHES : Le coût des trois crèches devra être harmonisé, c'est tout l'enjeu du travail que va conduire l'intercommunalité. Aujourd'hui, le coût moyen horaire d'une crèche est de 8€/heure au niveau national. Il diffère entre les crèches d'Aups, de Régusse et de Villecroze.

Il est également important d'offrir une lisibilité pour le bénéficiaire en étant transparent sur le mode de calcul des participations.

Une réunion est prévue le 13/02 avec Geneviève LE ROUX, coordinatrice CAF pour le territoire, afin de préciser certains points (modalités de conventionnement, participation financière de la CAF au titre de la PSE, appui technique, etc.)

Conformément au CGI, le montant des compensations provisoires sera donc notifié aux communes par courrier avant le 15 février.

La prochaine CLECT se prononcera sur le montant des transferts de charges définitifs, qui seront ensuite soumis au vote du Conseil communautaire.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

- **Délibération n°20-02-2014 : Désignation des représentants communautaires au sein des organismes extérieurs : Syndicat Mixte du Haut Var et Syndicat Mixte de la Zone du Verdon**

Pour les deux Syndicats concernés, en application du principe de représentation-substitution, l'intercommunalité est tenue d'élire ses représentants. Monsieur le Président propose de confirmer dans leur fonction les délégués actuels jusqu'au prochain renouvellement électoral.

Pour le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon, les délégués communautaires d'Aups (Titulaires : Rémy HUGOU, Suppléants : Pierre MEYERE) et de Bauduen (titulaire : Jean-Claude LUCCIANI, suppléante : Patricia LUCCIANI) devront lors du prochain Comité Syndical, notifier leur demande de retrait du Syndicat au 31 décembre 2014, afin de rejoindre le SPANC intercommunal au 1^{er} janvier 2015. Vu avec M. Olivier VESPERINI, Directeur du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon, ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical prévu le 6 mars.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

- **Délibération n°21-02-2014 : Tarification des diverses prestations SPANC**

7 tarifs provisoires sont proposés :

- examen préalable de conception : 75 €
- vérification de l'exécution des travaux sur site : 90 €

- contre-visite (si les conclusions du contrôle de bonne exécution sont insatisfaisantes) : 55 €
- seconde visite en cas de contestation : 90 € ou 0 €
- contrôle de l'existant : 120 €
- seconde visite en cas de contestation pour un contrôle de l'existant : 120 € ou 0 €
- contrôle spécifique de l'existant dans le cadre d'une vente : 120 €

Les secondes visites non justifiées en cas de contestation (90 ou 120 €) sont à la charge de l'usager si elles s'avèrent conforme aux premières conclusions du SPANC. Si elles s'avèrent non conformes, elles sont à la charge de l'EPCT.

Le travail à engager dans le cadre d'une vente est plus conséquent, ce qui justifie la différence de prix.

Les tarifications proposées sont inférieures aux prix moyens pratiqués sur le territoire. Les candidats pré-retenus dans le cadre de la consultation en cours, seront reçus en phase de négociation le 13/02. Les tarifications définitives seront soumises au vote du prochain Conseil communautaire.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

- **Délibération n°22-02-2014 : Projet de salle des fêtes de Baudinard-sur-Verdon**

La Préfecture du Var sollicite un avis d'opportunité du Conseil communautaire par délibération. Ceci afin de permettre l'instruction du dossier FEADER, en vue de l'attribution de subventions à la commune de Baudinard.

Certains élus regrettent d'avoir à donner un avis d'opportunité : ils considèrent que ce n'est pas du rôle de l'intercommunalité de se prononcer sur des projets communaux.

Monsieur André COLDEBOEUF ne souhaite pas l'implication de la communauté de Communes à travers la prise d'une telle délibération le courrier de Monsieur Le Président donnant un avis favorable à ce projet lui semblait suffisant.

Il ne pense pas que ce projet soit adapté aux besoins du territoire, et la communauté n'a pas à se substituer aux communes.

Il rappelle la proposition qu'il avait faite concernant l'acquisition d'un chapiteau itinérant (dont le coût était estimé à 8 000 €), proposition refusée par la majorité des communes.

Monsieur Pierre JUGY précise, concernant l'acquisition de ce chapiteau, qu'il avait demandé d'attendre la création de l'intercommunalité car ce dossier ne pouvait pas techniquement et juridiquement fonctionner avant.

Pour Monsieur Georges PONS, ce projet est un choix politique porté par la commune de Baudinard-sur-Verdon.

Monsieur André COLDEBOEUF maintient sa position et rend un avis défavorable sur ce projet. Par procuration, Madame Denise GUIGUES rend un avis défavorable sur ce projet.

Le Conseil adopte cette délibération à la majorité.

- **Délibération n°23-02-2014 : Lieu de réunion du prochain Conseil communautaire**

Le prochain Conseil communautaire est prévu le lundi 17 mars à 18h00, aux Salles-sur-Verdon (salle des Fêtes).

Suite à une circulaire de la Préfecture du Var en date du 30 janvier 2014, il est rappelé que les EPCI nouvellement créés ont obligation de voter leur budget dans les 3 mois à compter de leur date de création. Le vote du budget sera donc inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil communautaire.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité

- **Points divers**

- **Centres aérés et écoles :**

- En écho à la question des crèches, la question des centres aérée et des écoles est posée : pour les centres aérés, comment sont établis les tarifs (la somme de 35€/jour/enfant est évoquée) ?

- De même pour les sorties scolaires de l'école d'Aups. Le tarif de ces prestations devrait être harmonisé entre communes de l'interco. La commune d'Aups participe à hauteur de 300€ / enfant et met à disposition du personnel municipal. 140 enfants ont été accueillis par le centre aéré d'Aups en 2013. Les statuts diffèrent également : Aups, centre aéré municipal ; Les Salles, centre aéré associatif.

- **Retour de l'étude agriculture et saisonnalité :**

- La restitution de cette étude était initialement prévue en 2013. Mais, coïncidant avec la période d'activité des agriculteurs, il a été jugé opportun de la décaler dans le temps. En outre, le portage initial a été effectué par l'APSAD, mais c'est aujourd'hui l'intercommunalité qui a légitimité à porter ce dossier. Un courrier présentant la synthèse de ces travaux a été adressé aux agriculteurs le courant novembre. Une réunion de restitution doit se dérouler le 11 mars à la Maison des Territoires d'Aups (quartier les Uchanes).

- **Présentation de « Destination Verdon » :**

- Il s'agit d'une action de promotion menée depuis 3 ans (documentation, carte touristique, salons...)

- La compétence « promotion » étant transférée à l'intercommunalité, il est demandé à ce que la CCLGV se saisisse de ce dossier et s'appuie sur l'existant pour développer sa stratégie de promotion.

- Le cadre partenarial est plus large que le périmètre de l'intercommunalité, ce qui a du sens en tant que territoire touristique. Sont impliqués à l'heure actuelle : PNRV / Aiguines / Allemagne-en-Provence / Aups / Castellane / Esparron-de-Verdon / Gréoux-les-Bains / La Palud-sur-Verdon / Moustiers-Sainte-Marie / Quinson / Riez / Saint-André-Les-Alpes / Sainte-Croix-du-Verdon / Valensole.

- Ce projet doit désormais associer l'ensemble des 11 communes LGV. Mais, sur quelles ressources intercommunales faut-il s'appuyer pour financer ces opérations ? L'intercommunalité n'est pas compétente pour lever la taxe de séjour et, à ce sujet, les pratiques diffèrent de commune à commune. Cette taxe est aujourd'hui reversée aux OT. Besoin d'harmoniser ces règles de financement. Demander aux privés, qui sont les premiers bénéficiaires de ces actions, de participer financièrement. Mais sous quelle forme : cotisation/adhésion ?

- Besoin de mesurer précisément les retombées générées par les salons en sondant les professionnels qui viennent sur le territoire.

- Si, à l'avenir, mutualisation des OT il faudra donc également harmoniser les statuts et considérer le fait qu'il existe des différences importantes entre les communes.

- **Prochaines dates de réunion :**

- Bureau et CLECT : le mercredi 12 mars, à 18h00, à Tourtour, Salle du Conseil Municipal.

- Conseil communautaire : le lundi 17 mars, à 18h00, aux Salles-sur-Verdon, Salle des Fêtes.

La séance est levée à 19h30